

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5623**

commune (s) : Lyon 9°

objet : 51, rue du Bourbonnais - Garantie d'emprunt accordée à Alliade habitat - Complément à la décision n° B-2006-4781 en date du 20 novembre 2006

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

Rapporteur : Monsieur Laurent

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5623**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **51, rue du Bourbonnais - Garantie d'emprunt accordée à Alliade habitat - Complément à la décision n° B-2006-4781 en date du 20 novembre 2006**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision de Bureau n° B-2006-4781 en date du 20 novembre 2006, la Communauté urbaine a accordé plusieurs garanties d'emprunts à la société Alliade habitat.

A la demande de la Caisse des dépôts et consignations, il convient de préciser que pour l'opération de réhabilitation de 30 logements situés 51, rue du Bourbonnais à Lyon 9°, la progression des annuités de 0 % est assortie d'une double révisabilité limitée.

Les autres conditions du prêt sont inchangées ;

Vu ladite demande de précision ;

DECIDE

Précise que pour le dossier de réhabilitation de 30 logements situés 51, rue du Bourbonnais à Lyon 9°, la progression des annuités de 0 % est assortie d'une double révisabilité limitée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,